

**Comité de Pilotage - Terrains du  
Conservatoire du littoral - Pont-Mahé  
du mercredi 11 mai 2022**

Rédacteur : Salomé BERTHELOT

Présents/Excusés

COMPTE RENDU COPIL

Invités	Présents	Excusés
<b>Christelle CHASSÉ</b> Vice-Présidente de Cap Atlantique aux économies primaires et à la transition écologique, chargée de la biodiversité et des milieux naturels	X	
<b>Joseph DAVID</b> Maire – Commune d'Assérac	X	
<b>Patrick LE CARFF</b> Adjoint au Maire en charge des bâtiments, de la sécurité (plage, PCS, incendie, sécurité routière), de la salubrité urbaine et économies d'énergie – Commune d'Assérac	X	
<b>René PERRAIS</b> Adjoint au Maire en charge des travaux, de l'environnement, des sentiers de randonnée, au sport et à la gestion de la plage - Commune d'Assérac	X	
<b>Salomé BERTHELOT</b> Alternante en charge de la révision de la Notice de Gestion des Dunes de Pont-Mahé - Cap Atlantique	X	
<b>Philippe DELLA VALLE</b> Responsable Pôle Biodiversité - Cap Atlantique	X	
<b>Annie ESCOUTE</b> Traict d'Union Mès Environnement	X	
<b>Antoine GERGAUD</b> Chargé de mission Natura 2000 - Cap Atlantique	X	
<b>Céline GESLIN</b> Agricultrice – GAEC Le Grand Large	X	
<b>Gilles MAHÉ</b> Bretagne Vivante	X	
<b>Nadia SANZ-CASAS</b> Chargée de mission – Conservatoire du littoral	X	
<b>Gérard MACÉ</b> Président - CPIE Loire Océane		X

Se référer au diaporama présenté en séance

COMPTE RENDU COPIL

Principaux éléments de discussion	Décisions
<p><b>I – Bilan de la mise en œuvre de la précédente Notice de Gestion</b></p> <p><u>Gestion raisonnée de la plage :</u></p> <p><b>Salomé BERTHELOT</b> souligne l'efficacité de l'action de la Commune sur la gestion raisonnée de la plage de Pont-Mahé : progradation de la dune, préservation des végétations de laisses de mer et dunes embryonnaires...</p> <p><u>Impact du pâturage ovin :</u></p> <p>Une précision est apportée par <b>Salomé BERTHELOT</b> concernant la gestion des milieux ouverts par le pâturage ovin : des exclos ont été installés au sein des différents habitats d'intérêt communautaire présents dans le parc de pâturage. Ils permettront d'évaluer l'impact du pâturage sur ces habitats. Cette évaluation sera réalisée cette année en régie grâce à l'assistance botanique d'un prestataire de Cap Atlantique.</p> <p><u>Chasse :</u></p> <p>Lors de la précédente Notice de Gestion, le Conservatoire, Cap Atlantique, la Commune et la Société de chasse d'Assérac s'étaient accordées sur l'organisation de battues, en cas de dégâts avérés par le sanglier. Aucune battue n'a été sollicitée.</p> <p><u>Suivis naturalistes :</u></p> <p>Les suivis de la faune patrimoniale et des habitats restaurés n'ont pas eu lieu comme prévu à la Notice de Gestion. Ils seront réalisés dans le cadre du nouvel état des lieux du site.</p> <p><b>Joseph DAVID</b> s'interroge sur les raisons de l'augmentation du coût réel de l'inventaire floristique des mares par rapport au coût estimé. <b>Philippe DELLA VALLE</b> précise qu'il a été plus complet que prévu puisque le prestataire (Bretagne Vivante) a également évalué la valeur patrimoniale des mares et réalisé des propositions de gestion pour celles-ci.</p> <p><u>Visites naturalistes :</u></p> <p>Les visites organisées par le CPIE ont à minima sensibilisé 80 personnes.</p> <p><u>Listère à feuilles ovales :</u></p> <p><b>Gilles MAHÉ</b> souligne que cette espèce sensible est constatée en régression en Loire-Atlantique.</p> <p><u>Gardiennage :</u></p> <p><b>Céline GESLIN</b> avoue son inquiétude au début du projet sur la conduite du pâturage dans un contexte d'ouverture du site au public. Elle est désormais rassurée puisqu'aucun incident n'a été relevé. Elle ajoute que la fréquentation</p>	

publique génère une surveillance. Les visiteurs la préviennent pour signaler des chiens non tenus en laisse dans le parc de pâturage.

**Céline GESLIN** indique voir régulièrement des personnes pique-niquer sur la dune.

**Philippe DELLA VALLE** précise que c'est une infraction à l'arrêté municipal en vigueur (si sortie de sentier).

**Nadia SANZ-CASAS** propose d'afficher le montant de l'amende (135€) en cas d'infraction à l'arrêté municipal, pour que le message soit clair, notamment pour la tenue des chiens en laisse.

**Philippe DELLA VALLE** mentionne les précautions à prendre en cas d'affichage du montant de l'amende. En effet, en cas d'intervention de la Police Pluri-Communale sur le site, le montant de l'amende est différent : 17€ pour la PPC et 135€ pour les Gardes du Littoral. Le message risque d'être confus pour les usagers.

## II – Bilan de l'efficacité des actions

### Habitats d'intérêt communautaire :

**Nadia SANZ-CASAS** demande comment peut s'expliquer la disparition en 2022 de l'habitat « dunes blanches à Oyats ».

**Philippe DELLA VALLE** répond que cet habitat n'a pas disparu, mais il est présent en mosaïque avec d'autres habitats dunaires. Cette évolution reflète la stabilisation de la dune.

### Espèces végétales protégées :

**Salomé BERTHELOT** indique que le Crépis de Suffren est l'enjeu floristique le plus important du site (information transmise par Aurélie Lachaud-Bretagne Vivante). Elle ajoute que Cap Atlantique a mené des actions en faveur d'espèces végétales protégées. On peut donner comme exemple la réouverture des landes, ayant pour objectif l'apparition de la Gentiane pneumonanthe (espèce protégée et connue historiquement sur le site).

**Gilles MAHÉ** souligne que la Loire-Atlantique concentre la plupart des derniers bastions en Pays-de-la-Loire alors que cette espèce des landes fraîches est quasiment disparue dans la région.

### Oiseaux nicheurs patrimoniaux :

**Philippe DELLA VALLE** indique que la disparition du Pic noir est probablement liée à l'ouverture du site au public.

**Nadia SANZ-CASAS** rappelle qu'il est nécessaire de faire des choix lorsqu'on est gestionnaire. Cela peut nous amener à privilégier certains enjeux parfois au détriment d'autres enjeux. Cette ouverture du site au public en est un exemple.

**Philippe DELLA VALLE** ajoute que le milieu reste favorable pour l'espèce et qu'elle est présente dans presque tous les gros boisements d'Assérac.

### Amphibiens :

**Philippe DELLA VALLE** complète en indiquant que le Triton marbré n'est présent que dans une dizaine de mares sur Assérac.

**Gilles MAHÉ** et **Philippe DELLA VALLE** ajoutent avoir entendu le chant de la Grenouille rieuse sur le site.

Revoir la signalétique du site

Reptiles :

**Philippe DELLA VALLE** indique que la Coronelle lisse n'était pas connue à Assérac avant les inventaires réalisés dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Communale en 2021.

Insectes :

**Gilles MAHÉ** ajoute que le Bourdon des mousses (*Bombus muscorum*), est une espèce très patrimoniale et fortement présente en Brière et en zone rétro littorale. C'est en Brière que cette espèce présente les plus fortes concentrations à l'échelle nationale.

Agriculture :

**Nadia SANZ-CASAS** rappelle le cadre de la COTUA (Convention d'Occupation Temporaire à Usage Agricole). Les terrains du Cdl sont du domaine public. Ils ne peuvent pas être soumis à des baux ruraux, c'est pourquoi des COTUA d'une durée de 9 ans sont mises en place.

**Céline GESLIN** souligne l'épanouissement de ses animaux sur le site. Elle indique également qu'il ne serait pas possible d'augmenter la charge de pâturage.

Fréquentation :

**Philippe DELLA VALLE** indique une sous-évaluation de la fréquentation par l'éco-compteur puisque l'outil fonctionne par une plaque qui ne couvre pas la largeur totale du sentier. Il faut alors considérer que ces chiffres de fréquentation sont un minimum.

Nouvel état des lieux :

**Gilles MAHÉ** informe de la présence d'une station d'Ophrys de la passion sur la dune, en limite du domaine public sur une propriété privée et indique que le milieu actuel présent sur le site est plutôt favorable à son accueil.

**Salomé BERTHELOT** ajoute que des Spatules blanches ont tenté de nicher en 2021 au sein de la héronnière.

**III - Futurs objectifs de gestion**

Nouvel objectif proposé - Améliorer la connaissance des pollinisateurs :

**Gilles MAHÉ** souligne que le suivi naturaliste représente 3 % du budget global de mise en œuvre de cette Notice de Gestion 2016-2022. Il propose de mener des inventaires complémentaires concernant les pollinisateurs et notamment les abeilles sauvages puisqu'elles sont assez peu étudiées et contribuent au patrimoine floristique du site. Il informe les membres du COPIL sur le coût de détermination des abeilles sauvages et insiste sur la nécessité de budgéter cet inventaire (2 500 € minimum).

**Nadia SANZ-CASAS** indique que la politique du Conservatoire du littoral est très stricte sur le financement des inventaires sur fonds publics. Le Conservatoire ne peut financer des inventaires que si ces derniers sont suivis d'opérations de

Cet inventaire sera suivi de mesures de gestion et correspondra aux critères du Conservatoire du littoral

<p>gestion. Il ne peut pas financer des inventaires visant uniquement à améliorer les connaissances.</p> <p><b>Céline GESLIN</b> s'inquiète de l'impact de l'ouverture du site au public sur les abeilles sauvages.</p> <p><b>Gilles MAHÉ</b> et <b>Philippe DELLA VALLE</b> affirment que l'ouverture au public est au contraire bénéfique pour ces espèces puisqu'elle génère du piétinement et des micro-falaises d'érosion permettant aux abeilles de nicher.</p> <p><u>Valoriser le patrimoine naturel, historique et paysager :</u></p> <p><b>Philippe DELLA VALLE</b> indique que cet objectif a pour but de réfléchir aux modalités possibles pour faire connaître le patrimoine du site. Il évoque notamment la possibilité de proposer des balades numériques pour ne pas surcharger le site en panneaux d'information et proposer des balades selon différents thèmes.</p> <p><u>Améliorer la qualité paysagère :</u></p> <p><b>Philippe DELLA VALLE</b> insiste sur le choix à faire concernant la gestion de la haie bordière au nord du site, en limite du camping. Il réside entre conserver la vue sur mer depuis le camping ou effacer la vue sur les mobile-homes depuis le sentier.</p> <p><b>René PERRAIS</b> ne voit pas d'inconvénients à ce que le camping n'ait plus la vue sur mer.</p> <p><u>Maintenir la qualité des habitats dunaires, des dépressions et des espèces patrimoniales :</u></p> <p><b>Gilles MAHÉ</b> souligne le fort développement de l'Œnanthe safranée en bordure du cours d'eau et propose d'intégrer une action de gestion de cette espèce pour la prochaine Notice de Gestion.</p> <p><b>Antoine GERGAUD</b> répond qu'au vu des exigences écologiques de la Listère à feuilles ovales et de cette problématique de l'Œnanthe safranée, il pourrait être opportun d'envisager de laisser tout ou partie des Saules repousser aux abords du cours d'eau.</p> <p><u>Améliorer les modalités de gestion des landes et des fourrés d'ajoncs :</u></p> <p><b>Nadia SANZ-CASAS</b> propose de demander un appui du conseil scientifique du Parc Naturel Régional de Brière pour la gestion des landes. <b>Philippe DELLA VALLE</b> ajoute qu'en effet, <b>Frédéric BIORET</b>, membre du conseil scientifique du PNR et expert des landes littorales pourrait être d'une grande aide.</p>	<p>Priorité à l'intimité du site (mais nécessaire de rencontrer les propriétaires du camping pour les informer de ce choix et des raisons de ce dernier)</p> <p>Le reste des objectifs ont été validés</p>
--	--

**Christelle CHASSÉ**  
**Vice-Présidente déléguée aux**  
**économies primaires et à la**  
**transition écologique,**  
**chargée de la biodiversité et des**  
**milieux naturels**